

Ouagadougou, le 10 SEPT 2022

N° 22-00529 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Inspecteurs de Sécurité Pénitentiaire, session 2022.

Ce sont :

INSPECTEURS DE SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	WARMA BIA	98116S	B12096185	10/07/81
2°	ZONGO ABDOUL LATIF	358576J	B10045940	23/01/86
3°	DABONE JEROME	92586J	B12886599	31/12/78
4°	SAMBASEKOU P. CECILE FLORA	92589X	B1311510	20/11/82
5°	SAWADOGO ALI	358583L	B12659992	01/06/81
6°	ZOETABA PLOUWENDÉ	113020S	B12946564	12/03/81
7°	TAOKO ADJARRA	59962L	B10454361	01/08/79
8°	SAVADOGO SAYOUBA	216034U	B11655496	27/09/80
9°	ZOUNGRANA OUMAROU	113348M	B14672769	24/06/79
9°	BOUA T. ISMAËL 2EME JUMEAU	222454G	B1308363	08/07/87

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des Relations avec les Institutions.

13

INSPECTEURS DE SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Hamidou

Hamidou SAWADOGO

Chevalier de l'Ordre National

